Résolution sur les 30 ans des critères de Copenhague – donner un nouvel élan à la politique d'élargissement de l'Union européenne

2023/2987(RSP) - 13/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 468 voix pour, 99 contre et 58 abstentions, une résolution sur les 30 ans des critères de Copenhague - donner un nouvel élan à la politique d'élargissement de l'UE.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

La résolution note que l'efficacité de l'élargissement a considérablement diminué au cours des dernières années en raison de l'incapacité de l'UE, notamment du Conseil, à tenir ses promesses. Les retards injustes et les vetos au sein du Conseil ont considérablement entamé la crédibilité de l'UE et sa capacité à encourager les transformations politiques dans les pays de l'élargissement. De plus, à la lumière de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et de la menace russe croissante pour la paix et la stabilité européennes, **une politique d'élargissement renforcée reste un outil politique très puissant** à la disposition de l'UE pour protéger et promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité, la coopération et les valeurs démocratiques sur le continent européen.

Ouverture des négociations d'adhésion

Tout en commémorant le 30ème anniversaire des critères de Copenhague et en appréciant leur importance historique dans la mise en place d'un cadre clair et efficace pour l'élargissement de l'UE, le Parlement a souligné la nécessité d'établir **un calendrier clair de l'élargissement de l'UE pour les pays candidats** afin qu'ils puissent conclure les négociations d'adhésion à l'UE d'ici la fin de la décennie en cours. La résolution a souligné qu'il ne devrait pas exister de **procédures accélérées** pour les adhésions et qu'il ne saurait y avoir de **raccourcis** en ce qui concerne les valeurs fondamentales.

À la lumière de ce qui précède, le Parlement a exhorté le Conseil européen à approuver les recommandations de la Commission présentées dans son paquet «Élargissement 2023» à partir du 8 novembre 2023, et à décider d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Ukraine, la Moldavie, la Bosnie-Herzégovine, et d'accorder le statut de candidat à la Géorgie, à condition que certaines mesures soient prises.

Le Parlement a également souligné l'importance géopolitique de **l'inclusion des pays des Balkans occidentaux, de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie dans l'UE**, en mettant l'accent sur leurs nombreux efforts en cours et sur l'importance de leur intégration pour la stabilité et la sécurité régionales, et en encourageant la poursuite du dialogue et de la coopération pour résoudre les conflits et les différends actuels.

Les députés ont vivement déploré les déclarations du Premier ministre hongrois concernant l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Ukraine et la politique de changement de ce pays vis-à-vis du Kosovo, et ont noté que les déclarations de M. Orban entravent le processus d'élargissement de l'UE.

La résolution a rappelé au Conseil les conséquences négatives potentielles de l'accession de la Hongrie à la présidence de l'UE en juillet 2024.

Turquie

Le Parlement a conclu que le gouvernement turc n'a aucun intérêt à combler le fossé persistant et croissant entre la Turquie et l'UE en matière de valeurs et de normes. En outre, il n'a pas montré d'intérêt à respecter les critères de Copenhague et à s'aligner sur les politiques et les objectifs de l'UE.

Ukraine

Le Parlement a accueilli favorablement la proposition de règlement de la Commission sur l'établissement de la facilité pour l'Ukraine. Toutefois, il est préoccupé par **l'absence de progrès dans la procédure législative** et a demandé instamment au Conseil d'adopter rapidement une approche générale sur le règlement et la révision globale du cadre financier pluriannuel, afin que les négociations interinstitutionnelles puissent commencer sans plus tarder.

État des lieux

La Commission est invitée à appliquer une **conditionnalité stricte** et à évaluer formellement les pays candidats à l'adhésion dans le cadre du mécanisme de l'État de droit de l'UE, dans le but de fournir une image objective et claire de l'état de la situation, afin d'éviter une absence persistante de progrès, de graves lacunes et une régression. La résolution note les efforts limités déployés par certains pays de l'élargissement pour satisfaire aux exigences de l'adhésion conformément aux critères de Copenhague. Les députés ont regretté **l'absence grave et inquiétante de progrès**, voire le retour en arrière, de certains pays de l'élargissement sur la voie de l'adhésion à l'UE. La Commission ne devrait verser des fonds qu'aux pays qui obtiennent des résultats tangibles et mettent en œuvre des réformes dans le domaine des «questions fondamentales».

Contrôle parlementaire

La résolution a demandé que soit envisagée la nomination d'un **négociateur en chef de l'UE**, qui serait responsable devant le Parlement européen, pour mener les négociations dans le cadre d'un mandat général pour chaque pays. Il est également nécessaire de renforcer le contrôle parlementaire de la politique d'élargissement de l'UE. Le Parlement a insisté sur le renforcement de son rôle tout au long du processus d'adhésion, notamment en lui permettant de contrôler pleinement les progrès réalisés par de nombreux pays candidats et pays candidats potentiels dans tous les domaines politiques.

Suivi

Un mécanisme de suivi solide devrait être mis en place pour suivre les réformes et les progrès réalisés par les pays candidats dans le respect de tous les critères politiques. Le Parlement a demandé la mise en place d'un mécanisme de suivi spécifique et efficace pour protéger les valeurs fondamentales et les intérêts financiers de l'Union, dans le cadre des procédures d'adhésion.

Enfin, le prochain collège des commissaires est invité à nommer un **commissaire à l'élargissement** et à rétablir la direction générale de l'élargissement.